



Feuille de route de Marrakech

« Pour un Cadre d'Action Mondial vers la Localisation de la Finance Climat :
La Feuille de Route de Marrakech pour l'Action des Villes et Régions du Monde pour le Climat »

Partie I - Préambule

Nous, élus locaux et régionaux du monde entier, en provenance de 114 pays, réunis, avec nos réseaux internationaux, ce lundi 14 novembre à Marrakech, dans le cadre du Second Sommet des Elus Locaux et Régionaux pour le Climat, intitulé « Financer la mutation durable des Territoires »,

Et en vue d'apporter notre pleine contribution aux travaux de la 22^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP22),

Déclarons ce qui suit

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur historique de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016, événement majeur qui témoigne de la mobilisation et de la confiance portées par les Gouvernements centraux envers une dynamique commune et irréversible de l'engagement mondial pour le Climat.

Cette entrée en vigueur adresse aux acteurs non parties un message résolu d'engagement des Etats, et les assure d'une conjonction volontariste des forces internationales en vue de la mise en œuvre d'un scénario 2°, voire 1,5°.

Certitudes et prévisibilités seront des éléments déterminants pour catalyser l'engagement des acteurs non parties et leur mobilisation dans le cadre de l'Agenda Mondial de l'Action Climat (GCAA), y compris, et en premier lieu, pour les gouvernements locaux et régionaux du monde entier en tant que champions de la mise en oeuvre de l'Accord de Paris

A ce titre, Nous réaffirmons

- **Le rôle des gouvernements locaux et régionaux comme premiers partenaires des Etats centraux**, en particulier dans le soutien à la définition et la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (NDCs) et des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), mais également dans le cadre complémentaire d'engagements propres, établis au travers de stratégies et programmes de réduction des émissions à tous les niveaux de nos compétences, et s'inscrivant dans un cadre d'action visant la transformation de nos modes de consommation et de production du bien vivre ensemble ;

- **La continuité de la mobilisation et de l'engagement des collectivités territoriales à l'échelle mondiale** au travers : de cette seconde édition du Sommet, suite au rendez-vous sans précédent de décembre 2015, organisé à l'Hôtel de Ville de Paris ; des différentes initiatives et coalitions dans lesquelles nous nous sommes engagés, et qui témoignent souvent d'un niveau d'ambition supérieur à celui des législateurs nationaux, comme le Global Covenant of Mayors, Compact of States and Regions, RegionsAdapt, Under2MOU ; de l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans les priorités de nos réseaux internationaux ; de notre implication et notre présence active dans l'ensemble des sommets internationaux liés à l'Agenda du Développement durable et du Climat ; de notre action de solidarité réciproque engagée au travers de nos accords de coopération décentralisée par lesquels nous nous renforçons mutuellement, comme par exemple à travers des mécanismes tels que le « 1% solidaire » ; et de notre travail partenarial quotidien, aux échelles locales et régionales avec l'ensemble des parties prenantes de la vitalité, de la durabilité, de l'inclusivité, de la résilience et de la créativité de nos territoires, au premier rang desquelles, nos concitoyens, que nous sensibilisons par nos actions locales et régionales aux enjeux du dérèglement climatique et de ses effets, aux biens publics mondiaux, accompagnant ainsi la transition vers des modes de vie plus durables;



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

Cependant, afin d'accueillir en zones urbaines le volume sans précédent de populations attendues d'ici à 2050, le besoin impérieux d'infrastructures locales bas carbone et résilientes, ainsi que de disposer des capacités humaines, légales, réglementaires et d'ingénierie correspondantes à leur planification, programmation, financement et mise en opération durables, se fait de plus en plus pressant. Des efforts doivent être faits pour assurer le continuum et le lien nécessaires entre les zones urbaines et rurales afin de préserver les territoires comme un ensemble cohérent et en assurer ainsi la résilience interne.

Mais les moyens continuent de manquer pour répondre à l'ambition affichée par la communauté internationale, notamment au vu des responsabilités qu'elle transfère aux gouvernements locaux et régionaux dans le cadre des processus de décentralisation.

Or l'Accord de Paris constitue un point d'ancrage d'une politique internationale résolue en faveur d'un meilleur accès, mobilisation et distribution des financements, au bon niveau de subsidiarité de l'action, auprès des acteurs du changement et de la transformation de nos modes de consommation et de production, et plus largement de nos sociétés, que sont les gouvernements locaux et régionaux.

Pour ce faire, une intégration de la dimension climat dans les pratiques, cultures, ingénieries, choix d'investissement, et canaux de distribution des acteurs de l'écosystème de la Finance publique et privée, mondiale et locale, s'avère une priorité socle de la transformation de nos sociétés et de la mise en opération de l'Accord de Paris.

Ce faisant, il convient de démontrer que l'atténuation, l'adaptation et la résilience face au changement climatique, loin de n'être qu'une contrainte, constituent des leviers de développement économique, social et culturel, pour une transformation durable des territoires.

Ainsi, l'urgence de construire un dialogue sur les coûts réels du capital, l'efficacité et la transparence des choix d'investissement, mesurés à l'aune des risques climatiques connus ou anticipés ; le besoin de faire évoluer les réglementations, les modèles d'affaires des acteurs de la Finance, notamment à l'aune du potentiel sans précédent de réduction des coûts, et d'accroissement de l'efficacité et de l'accès des populations isolées à la finance, offert par les nouvelles technologies intégrées à un cadre de développement inclusif des territoires, constituent des chantiers phares à même d'accompagner le changement à l'œuvre impulsé par les gouvernements locaux et régionaux.

Ainsi les Villes et Régions du monde entier, pourtant souvent limitées par les contextes réglementaires de la décentralisation financière ainsi que la disponibilité du capital pour des investissements de long-terme requis par les infrastructures publiques locales, mobilisent au quotidien des ressources propres afin de financer leur part des engagements de durabilité, et créer des effets de levier de l'investissement privé et citoyen; et le succès rencontré par les modèles de marché du carbone locaux et régionaux démontre que des milliards de dollars peuvent être réinvestis dans l'économie locale afin de soutenir les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyens dans la transition vers des économies à faible intensité de carbone en leur permettant notamment de gérer une partie des recettes des enchères et de les réinvestir dans des projets durables.

A l'heure où se négocie une feuille de route sur les modalités de mobilisation des 100 milliards de dollars par an, en vue d'une transition ordonnée vers la neutralité carbone des Etats,

Nous rappelons donc

• l'unité imprescriptible de l'Agenda international du Développement Durable, et en conséquence la nécessité de sa cohérence, de sa cohésion et de son articulation ; pour cela, nous rappelons les liens structurels existant entre les différents textes internationaux adoptés par les gouvernements centraux au cours du cycle des négociations 2015-2016, i.e. : le Programme d'Action sur la Réduction des Risques de Sendai, l'Agenda de l'Action d'Addis Abeba, l'Agenda du Développement Durable et ses 17 ODD, l'Accord de Paris, et le Nouvel Agenda Urbain d'Habitat III ;



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

- **L'urgence d'une rénovation de l'écosystème financier des investissements mondiaux afin de les rendre climato-compatibles, et d'en flécher les flux en priorité vers le développement durable réalisé à l'échelle infranationale et locale**, en vue de répondre : aux réalités différenciées et complexes de l'urbanisation du monde, en particulier dans les contextes en développement et à bas revenus ; aux défis des équilibres à construire ou retrouver face aux inégalités d'accès, de jouissance et de droit au développement durable, intégrant la référence phare aux « responsabilités communes mais différenciées » et à la « justice climatique » intégrées dans l'Accord de Paris ; à la revitalisation des logiques de co-dépendance de l'écosystème socio-économique et culturel « rural-urbain » ; au besoin de faire émerger une industrie locale sobre en carbone, mettant en œuvre des économies circulaires locales, à même de créer des emplois verts et des revenus stables pour les ménages, notamment dans les contextes vulnérables et à bas revenus

- **l'action de soutien spécifique à porter aux territoires rendus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques**, et dont le pouvoir d'agir et les capacités sont sans commune mesure avec les menaces encourues, en particulier à l'échelle des territoires des pays à bas revenus, et des petits États insulaires en développement,

- **l'urgence d'une mobilisation de fonds d'origine publique et privée, à toutes les échelles de l'action, pour soutenir les mesures d'adaptation**, en particulier sous forme de dons, en poursuivant l'exploration, l'analyse et l'accélération des opportunités de financement de l'adaptation à travers les modèles innovants d'ingénierie financière.

En rapport avec la thématique du Sommet « Financer la mutation durable des Territoires », Nous saluons :

- **les dynamiques, engagements et déclarations de certains acteurs et coalitions-clefs d'investisseurs publics et privés** réalisés depuis l'Accord de Paris, tels que : le Climate Finance Day, la déclaration de l'IDFC, et autres coalitions d'investisseurs publics-privés et institutionnels ; les invitant à continuer le dialogue pour la mise en place de coopérations et d'alliances pour la mise en œuvre, le saut d'échelle, l'accélération et l'impact de nos actions conjointes d'investissements sur nos territoires ;

- **le travail de coordination réalisé par l'ensemble des réseaux internationaux réunis au sein de la Global Task Force des Gouvernements Locaux et Régionaux**, afin de positionner les thèmes du Financement et du Climat au plus haut des priorités de l'Agenda international, notamment dans la Déclaration de la Seconde Assemblée Mondiale des Gouvernements Locaux et Régionaux de Quito ; la COP22 ayant lieu sur le sol africain, nous saluons tout particulièrement la constance du leadership politique des élus du continent au travers des Déclarations de Yamoussoukro en 2015 et de Cotonou en 2016 ;

- **la Coalition Financement des acteurs « non parties »** lancée lors du Sommet Climate Chance de Nantes, ainsi que l'ensemble de la dynamique des coalitions multi-acteurs, multi-niveaux, transversales ou sectorielles, nées afin de démontrer l'engagement des « non parties » dans un Agenda de l'Action que nous co-construisons dans un élan d'urgence, de responsabilité et de volontarisme confiant,

- **la Cities Climate Finance Leadership Alliance- CCFLA**, en tant que convergence historique multi-acteurs et multi-niveaux des acteurs de la chaîne de la Finance Climat, et qui œuvre à identifier les stratégies, mécanismes et points de convergence entre les flux financiers, les institutions dédiées, les canaux de distribution et leurs conditionnalités, pour l'investissement durable dans le développement inclusif, bas carbone et résilient des territoires ;

Nous soutenons

- **l'esprit des feuilles de route de ces diverses coalitions et dynamiques**, ainsi que leur pleine intégration dans le cadre de l'Agenda de l'Action, et leur meilleure prise en compte dans les travaux des Parties sur les mécanismes de financement de l'Accord de Paris, afin d'intégrer les cadres réglementaires et législatifs aptes à permettre d'irriguer les projets de territoires avec les flux financiers correspondants à leurs besoins et défis ; et de renforcer le pouvoir d'agir des collectivités territoriales dans l'ingénierie, la mobilisation, la gestion et l'usage efficient des ressources nécessaires à l'accomplissement du mandat qui leur est donné.



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

Pour cela, nous réaffirmons l'urgence de soutenir la mise en œuvre des recommandations de la CCFLA, rendues publiques dans son rapport sur l'État de la Finance Climat infranational 2015, et qui appellent au soutien :

- **au développement, à l'évaluation et à la meilleure coordination des facilités de préparation de projet** pour la définition de projets finançables, la création de capacités à même d'attirer les investissements et déployer des programmes d'investissements vers le segment infranational et local ;
- **aux intermédiations financières** afin de créer des conditions de financement des projets locaux et régionaux, au niveau domestique, à travers un soutien aux banques commerciales, ainsi qu'aux fonds de développement municipaux et autres dispositifs de financement groupé entre collectivités ;
- **aux politiques d'intégration et de coopération verticales** par le développement des environnements législatifs et réglementaires favorables au déploiement d'investissements infranationaux, notamment dans le cadre de la décentralisation financière mais également en rapport avec l'encadrement des Partenariats Publics Privés, et Publics-Publics, à l'optimisation climato-compatible des marchés publics locaux, etc.
- **aux dispositifs de définition du prix du carbone** (marchés carbones locaux, taxes spécifiques, intégration des externalités positives et négatives dans les budgets)
- **aux laboratoires de l'innovation financière, et à leur mise en réseau**, pour un travail en profondeur sur la définition, la systématisation et le renouvellement des modèles de financement à l'œuvre spécifiquement dans le segment infranational, en vue de combler le fossé de l'investissement vert localisé.

Partie II - Feuille de Route de Marrakech pour l'Action des Villes et Régions du Monde pour le Climat

Reprenant le cadre d'analyse inscrit en préambule de cette Feuille de Route pour l'Action, nous recommandons aux gouvernements centraux parties de l'Accord de Paris, à leurs instruments bi ou multilatéraux du financement du développement durable, ainsi qu'à l'ensemble des agences et programmes inscrits au système des Nations Unies de :

** RENFORCER LE POURVOIR D'AGIR DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX, ET SOUTENIR LES PROCESSUS DE PREPARATION ET DE FINANCEMENT DE LEURS PROJETS*

- **à travers la coopération et l'intégration verticales**, en garantissant non seulement une mise en œuvre efficace au sein des territoires des accords internationaux souscrits par les Parties, mais également une approche « ascendante » (bottom-up) de l'information adressée aux Parties et cruciale pour la prise de décisions mondiales articulées avec les réalités des territoires. La coopération, la coordination et la cohérence devraient guider la gouvernance multi-niveaux, en particulier sur les mécanismes de décentralisation budgétaires et de financement, en renforçant le rôle complémentaire et les mandats respectifs des Villes et des Régions.

- **à travers le renforcement de la coopération horizontale sur le financement :**

- entre collectivités au niveau national (intermunicipalité et coopération régions-collectivités locales) ou international (coopération décentralisée et transfrontalière, notamment en terme de planification et gestion de nouveaux financements climat) et tout dispositif d'intégration régionale par le soutien aux corridors de développement intégrant le risque climatique (son atténuation et les processus d'adaptation) et sa réponse résiliente pour des investissements durables ;

- entre secteurs et industries (incluant l'intégration de règlements et dispositifs permettant le déploiement de nouvelles économies climato-compatibles : l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, du partage, etc.) ;



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

- à travers le soutien aux facilités de préparation de projets et la création de pipeline de projets finançables de référence, comme le Transformative Actions Program-TAP, promouvant des grilles d'indicateurs démontrant le caractère durable, inclusif et résilient des projets proposés au financement, et intégrant une évaluation et un suivi de la performance des outils et financements utilisés pour investir sur les Territoires. Le développement de standards de l'Investissement Climat doit être mis à l'échelle technologique et d'ingénierie de la Finance mondiale et nationale afin de guider les stratégies de financement de manière à améliorer la résilience des territoires. Ces dynamiques doivent permettre d'augmenter le financement vers les projets d'adaptation, priorité des gouvernements locaux et régionaux, notamment dans les territoires les plus exposés aux changements climatiques.

- à travers la mise en place, d'ici 2020, d'un Cadre d'Action Mondial pour la Localisation de la Finance Climat, qui vise le renforcement du pouvoir d'agir et des capacités financières au niveau des équipes infranationales et locales, permettant de déployer une capacité de définition et de financement systémiques et intégrés de stratégies climat locales et régionales ; et de constituer un pouvoir de négociation financier et d'innovation renforcé au niveau des acteurs locaux et régionaux ;

Ce Cadre d'Action Mondial pourrait s'inscrire comme un programme d'action phare de l'Accord de Paris et de l'Agenda Mondial de l'Action Climat (GCAA), et inspirer les plans de mise en œuvre des NDCs ; et bénéficier en premier lieu du soutien des Banques bi et multilatérales de développement et des gouvernements centraux, en cohérence avec la mise en opération de leurs NDCs -et de leur plans d'investissement-, afin de produire les effets de levier de la finance climat privée, nécessaires à la mise en œuvre des investissements locaux et régionaux requis par la poursuite du scénario 1,5°.

** INTEGRER LA DIMENSION LOCALE ET REGIONALE A LA MUTATION DE L'ECOSYSTEME FINANCIER MONDIAL EN COURS*

- à travers l'appui à la création de standards de la finance climat à l'échelle internationale et domestique, intégrant les échelles locales de l'investissement et leurs spécificités, via le soutien à des Hubs financiers (Financial Hubs) et des structures d'intermédiation financières spécialisées réunissant des professionnels de la finance à même de constituer des cadres d'investissement professionnalisés permettant des effets leviers de l'investissement privé dans les programmes locaux ; ces institutions et hubs d'expertise et standards financiers font aujourd'hui défaut dans nombre de contextes à revenus bas et intermédiaires, et empêchent les flux financiers d'atteindre les Territoires, là où la grande majorité des investissements à venir devra être faite si nous voulons respecter nos engagement face à l'Agenda 2030 et la mise en œuvre de ses 17 Objectifs du Développement Durable.

- à travers la mutation des cultures et pratiques financières publiques locales via un travail d'intégration du risque climat dans les cadres logiques de design, d'opérationnalisation, d'évaluation et de suivi des politiques et choix d'investissement local et régional ; l'évaluation et la labellisation des produits financiers offerts aux gouvernements locaux et régionaux, en fonction de leur exposition aux risques liés au changement climatique et de leur contribution à la transition vers une économie à faible intensité de carbone, constitue à ce titre une priorité afin de formuler des orientations de référence pour les investisseurs publics et privés.

- à travers l'accélération des dynamiques, dispositifs et institutions de réduction de la perception du risque de l'investissement local, via des dialogues sectoriels réunissant acteurs locaux et régionaux, et acteurs de la finance publique et privée, pour le renouvellement des considérations sur le segment local des investissements ;

Pour cela, le soutien, en premier lieu, des Banques bi et multilatérales de développement est nécessaire, qui disposent d'un pouvoir important d'innovation, de prescription et de garantie envers les marchés considérés à risque par les investisseurs privés et institutionnels, comme celui du segment infranational et local.

** APPUYER LA CAPITALISATION, LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES ET L'ACCES AUX SOURCES DE FINANCEMENT DISPONIBLES, ET A LEURS INGENIERIES*



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

- à travers le soutien à des dispositifs de transfert des connaissances sur les sources de financements et les ingénieries correspondantes, et un travail de recherche-action en vue de la systématisation des approches et modalités de mobilisation, valorisation, gestion et usage des ressources endogènes des territoires, là où se situe aujourd'hui le réservoir de richesses le plus important à mobiliser en vue d'investir dans le changement de paradigme climatique ;

Il s'agira également de déployer un dispositif de diffusion de l'information sur la variété des sources de financement disponibles pour les Villes et Régions, intégrant l'éventail des solutions et des guichets existants, depuis l'échelle internationale (fonds verts, aide au développement, coopération décentralisée à travers les mécanismes de type « 1% solidaire ») jusqu'au local (y compris les dispositifs d'incitation fiscale, de financement participatif, de circuit court économique et financier ; et intégrant les flux et dynamiques issus de l'économie sociale et solidaire).

Le soutien résolu aux pratiques de coopération décentralisée intégrant le transfert de connaissances pair-à-pair sur le financement, et dans lesquelles sont engagées les Villes et Régions du Monde, constitue à cet égard un axe majeur d'action pour l'accélération et le saut d'échelle de l'investissement local et régional.

Les financements devraient également s'appliquer aux réseaux et coalitions thématiques de Villes et Régions puisqu'ils les rassemblent, et favorisent des partenariats et projets multilatéraux et opérationnels intégrant des échanges techniques sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de leurs effets.

- à travers la création de modalités renforcées et simplifiées d'accès direct –y compris groupé- aux fonds climat internationaux dédiés : Fonds Vert pour le Climat et Fonds Mondial pour l'Environnement, en particulier, mais également au sein des lignes de financement des banques bi et multilatérales de développement et des Institutions Financières pour le Développement ; et intégrant les leçons des Fonds d'Investissement Climat en adoptant des stratégies pays afin d'accompagner les évolutions locales de manière continue, et en soutenant les intermédiations financières et les laboratoires de l'innovation financière.

Un rééquilibrage en faveur du financement de projets d'adaptation constitue une priorité reconnue par l'Accord de Paris et réitérée par les gouvernements locaux et régionaux au travers de cette Feuille de Route pour l'Action.

Des stratégies de soutien aux projets à fort impact social local mais réclamant des budgets en-deçà des volumes conséquents requis par les grands projets d'infrastructures doivent également être mis en place, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des NDCs et Programmes Nationaux d'Adaptation.

Notons à ce titre que la résilience des territoires et de leurs populations peut reposer sur des dispositifs d'infrastructure et d'équipement low-tech et low-cost, décentralisés et hors réseau, à gestion communautaire, reposant sur des savoirs patrimoniaux sources d'innovation, et souvent en adéquation aux revenus des ménages inscrits au cœur des économies informelles.



SOMMET DES ÉLUS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE CLIMAT

14 NOVEMBRE 2016 | MARRAKECH

A ce titre, nous appelons et nous nous engageons :

- A un dialogue et une collaboration plus étroits entre acteurs publics locaux et régionaux et acteurs de la finance privée – et notamment leurs coalitions- pour la création d'une culture commune du risque, des besoins et des opportunités respectifs,

- Au lancement en 2017 d'une Campagne Mondiale pour la Localisation de la Finance Climat en vue d'une accélération de la mobilisation de financements pour le segment infranational et local, notamment vers les territoires fragiles et exposés, en particulier ceux d'Afrique, des Pays à bas revenus et des Etats insulaires, coordonnée avec les propositions de Partenariat Mondial pour la Localisation du Financement, et les travaux de la CCFLA et de l'ensemble des coalitions d'acteurs du financement public et privé.

La Campagne mondiale pour la Localisation de la Finance Climat se coordonnera, dans sa dimension infranationale, **avec la dynamique du Navigateur des Fonds et Initiatives (Funding and Initiatives Navigator)**, une base de données développée et mise en ligne sur le site de référence du **NDC Partnership par le gouvernement allemand et le gouvernement marocain hôte de la COP22**, dans le cadre de leur coprésidence de cette initiative, afin de livrer les conditions et outils d'une meilleure visibilité et intégration des opportunités de financement, de renforcement du pouvoir d'agir et des capacités des acteurs locaux et régionaux ainsi que d'appui technique à leurs projets.

Ce processus devra prendre appui et s'inspirer du travail réalisé par la CCFLA autour de la dynamique de **Cartographie mondiale des opportunités et carences de financement pour les gouvernements locaux et régionaux**, et prendre en compte dans l'identification des sources, ingénieries et guichets disponibles, les différents profils de gouvernements locaux et régionaux concernés, leurs catégories de revenus, leur exposition au risque, et la typologie de leurs projets.

En cela, nous donnons mandat à la CCFLA d'assurer la mise en œuvre des recommandations de cette Feuille de Route pour l'Action, en collaboration avec les réseaux internationaux de collectivités membres, représentant les gouvernements locaux et régionaux dans les débats et la gouvernance de l'Alliance, et en étroite coordination avec la Global Taskforce,

Et donnons rendez-vous à l'ensemble de nos partenaires lors de la COP23 pour faire état des résultats de cette mobilisation sans précédent autour du renforcement des flux financiers accessibles aux Villes et Régions du monde.

Unis dans la diversité, notre engagement est celui de la mise en œuvre d'un droit à une finance climat fléchée vers les territoires, pour l'inclusion et la résilience des populations qui les font vivre et prospérer.

** Note : les signataires endossent l'orientation générale des arguments et des recommandations du texte et ne doivent pas être considérés comme s'accordant sur chaque mot, nombre ou engagement inscrit dans le document.*